

Température de dimensionnement tiré du cahier technique SIA 2028 (édition 2010)

Station climatique	Température (en °C)	Altitude (en m)	Canton *							
			GE	NE	JU	BE	VD	FR	VS	
Genève-Cointrin	-4	420	Tout							
Sion	-6	482								< 1000
Payerne	-7	490					< 800			
Neuchâtel	-5	485		< 800						
Berne-Liebefeld	-7	565				< 800		< 900		
Basel-Binningen	-7	316			< 600					
La Chaux-de-Fonds	-10	1019		> 800	> 600		> 800 Arc jurassien			
Adelboden	-10	1320				> 800	> 800 Préalpes	> 900		
Gd-St-Bernard	-15	2472								> 1800
Montana	-10	1508								> 1000 < 1800 (la plus appropriée)
Zermatt	-11	1638								> 1000 < 1800 (la plus appropriée)

* Les nombres représentent l'altitude limite

Attention (SIA 384.201, édition 2017) :

- Si le bâtiment est situé à une altitude supérieure à celle de la station climatique de référence, une correction de la température de dimensionnement (= point de bivalence) doit être effectuée suivant le gradient de température de 0.5°C tous les 100 m d'altitude supplémentaire.
- Si le bâtiment est situé à une altitude inférieure à celle de la station climatique de référence, aucune correction ne doit être effectuée.

Exemple :

- Bâtiment situé à 685m d'altitude sur le canton de Neuchâtel
- La station climatique de référence est « Neuchâtel ». Elle est située à 485m d'altitude et indique une température de dimensionnement (= point de bivalence) de -5°C.
- Le bâtiment est situé 200m plus haut en altitude que la station climatique de référence.
- La température de dimensionnement (= point de bivalence) à considérer est donc de -6°C.

Partenaires coopérants